Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212200737-20260306-2026_03_07-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR - COMMUNE DE LA HARMOYE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 06 mars, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LA HARMOYE se sont réunis, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Michel LE DUAULT, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

Auguste MEROT, Florence HERAULT, Anthony BERTHELOT, Jean-Luc MAHE, Christophe BAUDOUIN, Jérôme PREVOT, Sandrine HAVEZ

ABSENTS excusés : Louri JEFFROY, Vanessa MISSUD

Secrétaire de séance : Florence HERAULT

Date de convocation : 27 février 2026

***. ***

7. Vote des taux d'imposition 2026

Sur présentation du Maire l'ensemble des taux d'imposition pour l'année 2026 sur la Commune de la Harmoye sont comme suit :

Taxe foncière sur la propriété bâtie	Inchangée à :	49,81 %
Taxe foncière sur la propriété non bâtie	Inchangée à :	76,15 %
Taxe d'habitation	Inchangée à :	20.02 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **Approuve** les taux présentés ci-dessus pour 2026.

Extrait certifié conforme

Le Maire
Michel LE DUAULT

MAIRIE DE LA HARMOYE
CÔTES d'ARMOR